

# Loi ECKERT : *Capitaux Non Réglés*

## La loi Eckert



La loi Eckert a été promulguée le 13 juin 2014. Elle concerne les coffres, les comptes bancaires inactifs, et les contrats d'assurance vie en déshérence. Ses principales dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2016 et feront l'objet de contrôles et de sanctions par l'ACPR.



La loi vise à améliorer et à renforcer la protection de la clientèle : les épargnants et les bénéficiaires des contrats d'assurance vie.



Contrats d'Assurance Vie non réglés  
Comptes bancaires inactifs

## Dispositions de la loi

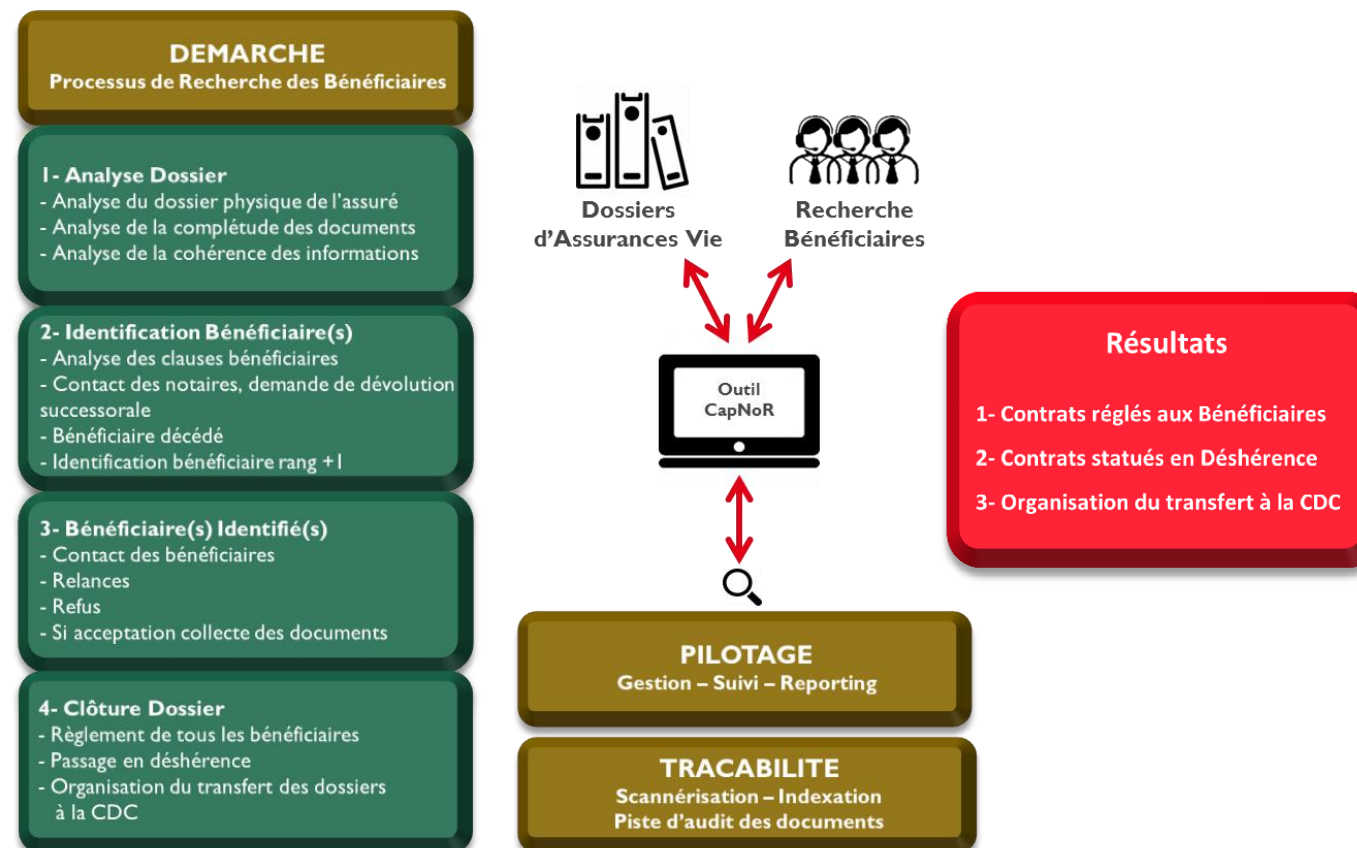


La loi Eckert vient compléter le dispositif actuel notamment sur les points suivants :

- Les assureurs ou les distributeurs doivent vérifier chaque année que les souscripteurs ne sont pas décédés en consultant le fichier RNIPP (Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques) ;
- Les établissements doivent en particulier surveiller les assurés centenaires ;
- A l'identification du décès, les assureurs et distributeurs ont l'obligation de rechercher activement (15 jours) les bénéficiaires du contrat afin de leur verser les capitaux qui leurs reviennent sans imputer aux clients les frais de recherche. Le règlement doit intervenir dans un délai d'un mois. Au-delà, des pénalités de retard devront être versées ;
- La revalorisation post mortem du capital garanti s'effectue dès le décès de l'assuré, et non plus après un délai de carence d'un an ;
- En cas de recherches infructueuses, six mois avant l'échéance des dix ans, les établissements doivent prévenir les souscripteurs ou bénéficiaires du prochain versement du capital à la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Les fonds et les informations nécessaires au règlement des capitaux devront être transmis à la CDC. Les assureurs et souscripteurs conservent les documents pendant 20 ans ;
- Les établissements devront publier chaque année le nombre et l'encours des CNR à l'administration fiscale ainsi qu'à l'ACPR (rapport annuel).

# Notre offre de services

## Notre démarche



## Les atouts de notre démarche

- Connaissance secteur Banques & Assurances ;
- Expérience des missions de Task Force pour traiter le stock et organiser les flux ;
- Outil spécifique développé par nos équipes et validé par les opérationnels ;
- Compétences MOA, SI et Comptabilité.

## Notre référence : Grande banque française, distributeur de produits d'assurances

- Task Force pour la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance vie.
  - ▣ Identification du périmètre et élaboration d'une cartographie (type de contrats, échéances) ;
  - ▣ Recherche active des bénéficiaires ;
  - ▣ 10 consultants pour encadrer une équipe de 40 opérationnels ;
  - ▣ Développement et mise en place d'un outil de suivi et de gestion des actions de recherche.

# NOS EXPERTISES

## 1. Risques & dispositifs de contrôle

**Comment répondre aux exigences réglementaires ?**

**Comment adapter ces exigences à mon organisation ?**

ADS Consultants vous apporte des solutions adaptées au contrôle des risques en conformité avec la réglementation en vigueur.

## 2. Processus & efficacité opérationnelle

**Comment travailler autour des processus transversaux ?**

**Comment produire plus vite avec le niveau de qualité attendu ?**

ADS Consultants vous accompagne pour adapter et optimiser les processus métiers et comptables.

## 3. Besoins métier & systèmes d'information

**Comment être efficace grâce au système d'information ?**

**Comment rendre le système d'information efficace ?**

ADS Consultants réalise des missions liées à la gouvernance des SI pour répondre aux risques opérationnels et aux exigences réglementaires.



*Consultants Autrement*

## NOS DOMAINES DE PREDILECTION

- **La comptabilité bancaire.** Experts en comptabilité bancaire, nous disposons d'une forte expérience dans l'accompagnement des directions comptables et financières.
- **Les outils intelligents.** Nous concevons et déployons rapidement des outils informatiques intelligents adaptés aux tâches quotidiennes.
- **La gestion de crise.** En quelques jours, nous mettons en place des task force opérationnelles pour traiter et maîtriser les situations d'urgence.

## Notre offre de services

Loi Eckert – Contrats d'Assurance Vie